



LE SALON TENDANCES CREATIVES

Le 22ème salon Tendances Créatives se déroulera au **nouveau Parc des Expositions de Toulouse, le MEETT (Aussonne)** du **jeudi 15 au dimanche 18 Octobre 2020**.

Pendant 4 jours, il offre à ses visiteurs un événement unique : 4 jours pour créer, imaginer, découvrir, réaliser...

Les amoureux du Do It Yourself ont rendez-vous pour flâner toutes les dernières tendances, découvrir de nouvelles pratiques, et pourquoi pas s'adonner à quelques ateliers ! Tendances Créatives, c'est également un coup de projecteur sur des talents avec des expositions et des créatrices attendues, comme une immense boîte à idées, où l'on vient entre copines, en famille, entre passionnés !

Ce sont chaque année environ 25 000 personnes qui visitent le salon Tendances Créatives.

LE PUBLIC DU SALON

Aujourd'hui, deux familles de visiteuses sont clairement identifiées :

- **L'«ultra connectée» sur les réseaux sociaux** : toujours à l'affût des dernières tendances couture et tissus pour se faire LA robe de l'été, férue de tutos sur Youtube pour fabriquer ses cosmétiques naturels ou encore ses produits ménagers car elle achète de plus en plus local.

Elle aime relooker ses meubles, chiner le petit accessoire pour customiser un tote-bag, fabriquer son bijou, sans oublier de broder sur ses jeans, apprendre le punch needle et bien sûr scraper des heures sa home déco ou son dernier bullet...

- **La passionnée de travaux d'aiguilles et textiles** : patchwork, quilting, boutis, broderie, tricot, couture, dentelle... Membre d'un club ou d'une association, elle est prête à prendre le bus avec ses copines et faire de nombreux kilomètres pour venir à la rencontre de ses artistes textiles et exposants préférés.

COMMUNICATION FAITE PAR LE SALON

Pour assurer la visibilité du Salon, des moyens importants pour garantir leur présence dans les différents médias sont mis en œuvre :

- Presse spécialisée nationale et la presse régionale
- Large campagne d'affichage urbain
- Utilisation des vecteurs de communication des réseaux sociaux Facebook et Instagram
- Envoi postal personnalisé d'invitations et information à un très nombreux public choisi de groupes, associations, mairies, office de tourisme, MJC...
- Envoi de newsletters aux visiteuses qui nous suivent depuis des années
- Envoi en amont aux exposants des supports de communication à relayer
- Diffusion de spots radios

LE CONCEPT DE L'ESPACE DU FAIRE

Cet espace est une continuité dans l'évolution du salon et la volonté des organisateurs de proposer de nouvelles expériences aux visiteurs.

L'Espace du Faire est le lieu réunissant la Cartographie du Faire et l'espace ateliers.

Cet espace va permettre de **mettre en avant sur le Salon tous les Acteurs du Faire de Toulouse et sa région.**

L'Espace du Faire s'adresse à tous les professionnels qui souhaitent se faire connaître des visiteurs du Salon qui sont tous de potentiels clients : particulier et professionnel.

La Cartographie du Faire

C'est une **manière visuelle de recenser et répertorier les professionnels du Faire soi-même** de Toulouse et sa région sur le salon.

Pourront être répertoriés :

- animateurs d'ateliers DIY
- Boutique de matériels DIY
- Lieux où sont animés des ateliers DIY
- Créateurs DIY (kits, tutoriel...)

Le plus

La Cartographie du Faire est **également accessible en ligne**, sur [le site internet Au boulot cocotte.](#)

Après le salon, les visiteurs auront la possibilité de vous retrouver sur cet outil de centralisation des Acteurs du Faire de Toulouse et sa région.

Vous pouvez y adhérer par différentes formules détaillées [ici](#).

Les ateliers

L'espace ateliers regroupe l'ensemble des ateliers proposés sur le Salon.

Les visiteurs pourront participer aux ateliers prévus après réservation faite directement en ligne ou sur place, durant le Salon.

L'espace est équipé de chaises et de tables pouvant accueillir de 6 à 8 personnes. Des prises électriques sont également à disposition.

L'espace du Faire

Pendant les 4 jours du Salon, l'Espace du Faire s'engage à mettre en avant la communauté des acteurs professionnels du Faire soi-même.

Ce sont des animateurs d'ateliers, des créateurs, des commerçants... Ils partagent leurs compétences et leurs expériences autour du Faire.

Chaque visiteur aura la possibilité de venir sur l'Espace pour découvrir tous ces acteurs et repartir avec le nom du professionnel qui lui apprendra à broder ses habits, le nom du lieu où il pourra apprendre à construire une étagère en bois, le nom de la boutique où il trouvera des aiguilles de punch-needle ou un kit créatif...

Les acteurs qui le souhaitent pourront également être présents pour accueillir, orienter, rencontrer et discuter avec les visiteurs du Salon.

L'Espace du Faire a été **imaginé et structuré par Au boulot cocotte, avec le soutien de Barbara de Lovely Bulle**. Et, pendant 4 jours, ce sont Alima et Coline qui coordonneront les présences sur l'Espace et seront présentes pour accueillir les visiteurs.

LE PRINCIPE

Votre participation à **l'Espace du Faire, vous apportera :**

- **La mise en avant de votre marque sur le salon dans l'espace dédié.** Une grande carte de Toulouse et sa région sera affichée sur le stand, votre marque sera identifiée sur cette carte.
- **La mise en relation avec votre public et client.**
 - » **Via la carte :** Alima et Coline seront présentes pendant les 4 jours pour échanger avec les visiteurs et les renseigner.
 - » **Via les ateliers :** proposez jusqu'à deux ateliers pendant les 4 jours du salon pour Faire avec le public et leur permettre de découvrir votre univers et une nouvelle technique en passant un bon moment.

Pour participer au Corner DIY Toulousain, **nous attendons de votre part :**

- **la promotion de votre présence au Salon Tendances Créatives** grâce l'Espace du Faire sur les réseaux sociaux et votre site/blog.

La communication sera d'autant plus efficace pour la communauté entière si chaque acteur de l'Espace du Faire y participe. Les visiteurs seront encore plus nombreux et les retombées plus importantes.

TARIFS ET MODALITES

Les tarifs pour participer à l'Espace du Faire varient selon votre choix :

Formule ATELIER

Vous souhaitez animer un/deux ateliers uniquement :

50€ TTC de frais de gestion (coordination, gestion des inscriptions, communication)

+ 20% de commission sur chaque place vendue.

Formule CARTOGRAPHIE DU FAIRE

Vous souhaitez apparaître sur la Cartographie du Faire uniquement :

150€ TTC soit 125€ HT (dont 50€TTC de frais de gestion : coordination, communication)

Formule ESPACE DU FAIRE

Vous souhaitez animer un/deux ateliers et apparaître sur la Cartographie du Faire :

180€ TTC soit 150€ HT (dont 50€TTC de frais de gestion : coordination, gestion des inscriptions, communication)

AVANTAGES TARIFAIRES

Du 7 au 20 septembre, bénéficiez d'un tarif early bird pour les formules suivantes :

Cartographie du Faire : **130€TTC (104€ HT) au lieu de 150€ TTC**

Espace du Faire : **160€ TTC (128€ HT) au lieu de 180€ TTC**

Pour les exposants au Salon Tendances Créatives

Vous bénéficiez d'une **réduction de 20%** sur les formules "Cartographie du Faire" et "Espace du Faire" **sur toute la durée des inscriptions** (offre non cumulable avec le tarif early bird).

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement est à effectuer, à l'ordre de SARL Au Boulot Cocotte, **avant le 11 octobre au plus tard.**

IBAN FR76 1005 7192 1300 0207 1910 238

BIC CMCIFRPP

Les informations à fournir pour participer à l'Espace du Faire sont recueillies grâce au **formulaire à remplir [ici](#).**

Ce formulaire est à compléter avant le 9 octobre 2020.

CONTACT

Participation à l'Espace du Faire (cartographie et ateliers) : contact@auboulotcocotte.com

Organisation du Salon Tendances Créatives : tendances.isabelle@gmail.com

PRECAUTIONS SANITAIRES

“Afin de limiter les risques d’une reprise de l’épidémie, le port du masque grand public est rendu obligatoire dans tous les lieux clos, en complément des gestes barrières ainsi que dans tous les lieux estimés pertinents par les préfets de département en lien avec les élus locaux, sauf les locaux d’habitation, en fonction de la situation épidémique locale.”

Au 1er septembre 2020, les départements* de la région Occitanie présentent tous une “faible circulation du virus, les statuts sont donc vert”.

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Gestes barrières appliqués lors du Salon sur l’Espace du Faire :

- **Distance de sécurité de 1 mètre entre chaque pôle d’atelier;**
- **Port du masque obligatoire**
- **Désinfection des pôles ateliers et du matériel commun utilisés pour l’animation**
- **Gel et/ou solution hydroalcoolique mis à disposition des participants aux ateliers et aux visiteurs.**

* Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Gers (32), Haute-Garonne (31), Hautes-Pyrénées (65), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), and Tarn-et-Garonne (82).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article premier - Le présent règlement a pour objet de déterminer les clauses et conditions auxquelles doivent se conformer les participants à l'Espace du Faire tenu lors du Salon Tendances Créatives. Les participants s'engagent à observer strictement le présent règlement et les nouvelles dispositions qui pourraient être imposées par les circonstances.

Article 2 : Date et Durée - Le comité du salon se réserve à tout moment le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée du Salon, l'emplacement où il se tiendra, l'implantation générale (entrée, accueil, implantation des ateliers et animations, espace restauration) les horaires d'ouverture et de fermeture, le tarif des entrées, ainsi que les modalités du présent règlement dans l'intérêt du salon.

Article 3 : Contrôle et acceptation des admissions - Seront seuls admis, les participants ayant qualité, d'entreprises, les organismes officiels et privés, les écoles, les associations, les clubs, les artistes et artisans, français ou étrangers dont les activités correspondent à celles qui sont représentées sur l'Espace du Faire lors du Salon. Les demandes d'admissions sont soumises au Comité d'Organisation qui statue. Les décisions concernant les refus n'auront pas à être motivées. L'entité refusée ne pourra arguer que sa participation a été sollicitée. Il ne pourra non plus invoquer la correspondance échangée entre lui et les organisateurs ou l'encaissement du montant de sa participation à l'Espace ou la publication de son nom sur une liste quelconque comme preuve de son admission. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement de sommes versées en acompte à l'administration du Salon. A l'exclusion de tout autre, la demande de participation s'effectue au moyen du formulaire officiel établi par l'organisateur. Ni une demande de communication d'un formulaire d'inscription, ni son envoi, ni l'encaissement d'un chèque de réservation ne valent inscription.

Article 4 : Obligations du participant - Toute participation une fois admise, engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture. La souscription de participation comporte soumission aux dispositions du présent règlement. Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive et sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre lui.

Article 5 : Conditions de paiement - Le montant de la participation est dû dès la signature électronique du formulaire dûment complété. Le non-paiement total des prestations financières de la participation à la date de début du salon entraîne le droit aux organisateurs de ne pas honorer les services prévus de l'Espace du Faire.

Article 6 : Annulation - La signature de la demande de participation constitue un engagement ferme. Toute annulation intervenant après l'envoi du document ne peut donner lieu au remboursement des sommes versées par le demandeur.

Si, par un cas de force majeure ou tout événement indépendant de la volonté de la société Tendances, il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, rendant irréalisable l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'Organisateur pourrait l'annuler et ce jusqu'au dernier jour de son exploitation, à n'importe quel moment, en avisant par écrit les participants qui recevront uniquement le remboursement des souscriptions aux formules «Cartographie» / «Cartographie + ateliers» hors frais de gestion (d'un montant de 50€ TTC).

Article 7 : Attribution de juridiction – Le participant s’interdit expressément de saisir les Tribunaux avant d’avoir, au préalable, mis en œuvre une procédure de conciliation amiable. En cas de contestations, de conventions expresses entre ces parties, les Tribunaux de Toulouse sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défenseurs.

Article 8 : Dispositions diverses - L’organisateur peut annuler ou reporter la manifestation s’il constate un nombre notoirement insuffisant d’inscrits. Le participant inscrit se voit alors restituer le montant de sa participation. Jusqu’au jour de la clôture des inscriptions, le participant assume la totalité des risques liés à la non-réalisation éventuelle de la manifestation et notamment la charge exclusive des frais qu’il aura cru devoir engager en prévision de la manifestation. L’organisateur peut également annuler ou reporter la manifestation en cas de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l’annulation ou le report de la manifestation, toutes situations nouvelles, économiques, politiques ou sociales, à l’échelon local, national, ou international, non raisonnablement prévisibles, indépendantes de la volonté de l’organisateur, qui rendent impossible l’exécution de la manifestation ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d’affecter gravement l’organisation et le bon déroulement de la manifestation ou la sécurité des biens et des personnes.